Conditions générales de vente

SAS PROLUNA – IPAL
CAP LUBERON
472 Traverse de Roumanille
ZI Les Bourguignons
84400 APT
Téléphone : 06.16.85.19.81
contact@ipal-formation.com

MODALITES D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les informations et/ou prix figurant sur les documents, brochures, prospectus ou site internet d'IPAL – SAS PROLUNA, ne sont donnés qu'à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Toute inscription à une formation dispensée par LA SAS PROLUNA implique la connaissance et l'acceptation entière des présentes "Conditions Générales de Ventes" qui ont valeur de Contrat entre l'élève et l'organisme de formation SAS PROLUNA.

Les formations font l'objet de 2 tarifications bien distinctes :

- Le tarif **"Financement personnel"** : tarif appliqué au stagiaire qui finance lui-même sa formation.

L'inscription sera considérée comme définitive, dès réception du formulaire d'inscription renseigné, daté et signé par le stagiaire, accompagné de son acompte, et une fois le délai de rétractation passé :
Formations courtes (≤ à 5 jours) sur site : 30% du montant de formation à l'inscription et le solde au plus tard 10 jours avant la date de démarrage de la formation.
Formations longues (> à 5 jours) sur site : un acompte de 350 Euros à l'inscription et le solde doit être remis le premier jour de la formation, en une ou plusieurs échéances, avec accord préalable du centre de formation.
Formations par correspondance : le règlement complet est demandé, en une ou plusieurs échéances, avec accord préalable du centre de formation

- Le tarif **"Tarif dans la cadre d'une prise en charge"** : tarif appliqué aux entreprises et autres organismes extérieurs qui prennent en charge la formation du stagiaire. Il inclut entre autre le traitement administratif avant, pendant et après la formation. Le stagiaire ou son employeur doit valider un devis programme de cette formation.

Il appartient alors au stagiaire de fournir les documents nécessaires à la constitution de son dossier. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après la notification de l'acceptation de prise en charge par l'organisme extérieur.

Tout règlement peut se faire par chèque ou virement bancaire à l'ordre de SAS PROLUNA

FORMATIONS ET DELAI DE RETRACTATION
Dans le cas du droit à la consommation, conformément à la législation en vigueur, un délai de rétractation est observé (14 jours, à compter de la date de d'envoi (« cachet de La Poste faisant foi ») du formulaire d'inscription. Durant cette période, le stagiaire peut renoncer, sans frais, à sa formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNULATION OU REPORT DE STAGE
DE LA PART DU STAGIAIRE

Si le désistement intervient moins d'un mois avant la date de début de la formation, l'organisme de formation SAS PROLUNA se réserve le droit de conserver l'acompte versé.
En cas d'abandon en cours de formation, pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le montant correspondant aux prestations de formation non exécutées sera tout de même dû dans son intégralité.

DE LA PART DU CENTRE DE FORMATION SAS PROLUNA

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation 1 semaine soit 7 jours avant la date de démarrage de la dite formation dans le cas où le nombre minimum de participants ne serait pas atteint, sans que le stagiaire ou l'organisme de formation SAS PROLUNA puisse prétendre à un quelconque dédommagement.
Dans un tel cas, la SAS PROLUNA s'engage à renvoyer les chèques d'acompte mais ne remboursera aucun frais annexes (exemple : frais de train, d'avion, autres frais de déplacement ou d'hébergements, etc…). C'est pour cette raison que nous vous conseillons fortement de ne pas réserver des billets de train non remboursables, ou non échangeables, et des chambres d'hôtels non remboursables.

DOCUMENTS FOURNIS

La SAS PROLUNA s'engage à fournir une attestation de participation à la formation

HEBERGEMENT ET REPAS

Ceux-ci ne sont pas compris dans le prix de la formation.

LIEU DE FORMATION

Les formations se déroulent sur des sites différents. Celui-ci sera confirmé par écrit à l'élève sur sa convocation.